## PREFETE DE L'AIN

Liberté Égalité Fraternité

## Direction départementale des territoires

Service sécurité et éducation routières Unité gestion de crise et transports

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024-29

réglementant la circulation pendant la campagne d'entretien des diffuseurs de Saint-Maurice-de-Beynost, La Boisse-Montluel, Balan et Pérouges sur l'autoroute A42

La préfète de l'Ain, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite

Les restrictions de circulation programmées sont récapitulées dans le tableau de synthèse suivant :

Par convention : A42 sens 1 = Lyon vers Genève / Bourg // A42 sens 2 = Genève / Bourg vers Lyon

s	Mode d'exploitation	Date		Repor
		Début	Fin	(de nuit)
41	Fermeture totale du diffuseur de Pérouges (n°7 au PR 25+100) avec : - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 1 du PR 23+600 au PR 25+600, - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 2 du PR 25+600 au PR 24+500.	<b>07/10</b> 21h	<b>08/10</b> 06h	Nuits des 14, 15, 16 et 17/10
	Fermeture totale du diffuseur de Balan (n°6 au PR 18+500) avec : - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 1 du PR 17+000 au PR 19+000, - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 2 du PR 20+100 au PR 18+200.	<b>08/10</b> 21h	<b>09/10</b> 06h	
	Fermeture totale du diffuseur de La Boisse-Montluel (n°5.1 au PR 14+200) avec : - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 1 du PR 13+000 au PR 14+400, - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 2 du PR 14+800 au PR 13+800.	<b>09/10</b> 21h	<b>10/10</b> 06h	
	Fermeture totale du diffuseur de St-Maurice-de-Beynost (n°5 au PR 9+100) avec : - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 1 du PR 7+500 au PR 9+300, - neutralisation de la Voie de Droite dans le sens 2 du PR 9+500 au PR 8+300 neutralisation de la Voie de Droite et de la Voie Médiane dans le sens 1 du PR 6+800 au PR 9+300.	<b>10/10</b> 21h	<b>11/10</b> 06h	

Les PR mentionnés sont indicatifs ; ils sont susceptibles d'adaptation lors de la pose sur le terrain.

En prévision des fermetures, la pose des neutralisations de Voie de Droite pourra être anticipée, dès lors que le trafic le permet.